

Le recteur de l'académie de Lyon

- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié relatif au statut des infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat

ARRÊTE

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2020/2021 est fixée ainsi :

- Monsieur Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, président ;
- Madame Sophie Mico, infirmière, conseillère technique auprès du recteur
- Madame Lucie Munoz, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie ;

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 10 juin 2020

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines,



Stéphanie De Saint Jean

Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers Module de formation d'initiative nationale

BO 18 juin 2020

CANDIDATURE **SECOND DEGRE** POUR L'ANNEE 2020-2021

Document à retourner à la DFIE : 92 rue de Marseille
BP 7227 69354 Lyon cedex 07
courriel : dfie@ac-lyon.fr

RECTORAT
Délégation à la formation,
l'innovation et l'expérimentation

Avant le 08 juillet 2020 délai de rigueur

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Adresse personnelle :
Etablissement (Nom et adresse administrative) :	Grade : Discipline enseignée :
Titulaire du 2 CA-SH : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - Option : Titulaire du CAPPEI : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - Parcours de professionnalisation : Pour tous les candidats : Poste actuellement occupé :	

Souhaite m'inscrire au module suivant : 20NDGS.....

Intitulé :

1^{ère} demande : OUI NON Si non, année(s) des autres candidatures :

Il convient de prioriser les candidatures aux modules se déroulant dans l'Académie de Lyon

Motivation et lien avec la mission et/ou le poste actuel :
Signature de l'enseignant

Les candidatures des personnels inscrits à des modules 2019-2020 annulés en raison de la crise sanitaire seront prioritaires pour les inscriptions 2020-2021

Avis motivé du chef d'établissement :	Favorable	Défavorable
Signature et cachet de l'établissement		

**Modules de formation d'initiative nationale
pour la scolarisation des élèves handicapés**
Année 2020 - 2021

Modules organisés dans l'Académie de Lyon

Pour une présentation complète, voir le bulletin officiel
BO du 18 juin 2020 - circulaire du 10-6-2020

Intitulés et publics concernés	Thème	Code	Lieu
<p>Education inclusive : prise en compte des besoins des élèves (cycle 2, cycle 3 et cycle 4).</p> <p><i>Public : enseignants 1^{er} et 2^d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.</i></p> <p align="center"><i>Lundi 17 mai 2021 (13h30) au vendredi 21 mai 2021 (12h00)</i></p>	Ecole inclusive	20NDGS 6008	Lyon
<p>L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages.</p> <p><i>Public : enseignants 1^{er} et 2^d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.</i></p> <p align="center"><i>Lundi 03 mai 2021 (13h30) au vendredi 07 mai 2021 (12h00)</i></p>	Troubles des fonctions cognitives	20NDGS 6025	Lyon
<p>Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme(TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré.</p> <p><i>Public: enseignants 1^{er} et 2^d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.</i></p> <p align="center"><i>Lundi 25 janvier 2021 (13h30) au vendredi 29 janvier 2021 (12h00)</i></p>	Troubles du spectre autistique	20NDGS 6026	Lyon
<p>Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales</p> <p><i>Public : enseignants 1^{er} et 2^d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.</i></p> <p align="center"><i>Lundi 11 janvier 2021 (13h30) au vendredi 15 janvier 2021 (12h00)</i></p>	Troubles du comportement	20NDGS 6045	Lyon

<p>Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des troubles spécifiques du langage (TSLA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré.</p> <p><i>Public : enseignants 1^{er} et 2^d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.</i></p> <p>Lundi 29 mars 2021 (13h30) au vendredi 02 avril 2021 (12h00)</p>	<p>Troubles spécifiques du langage et des apprentissages</p>	<p>20NDGS 6053</p>	<p>Lyon</p>
<p>Accueillir et scolariser des enfants à hauts potentiels dans les établissements scolaires du premier et du second degré.</p> <p><i>Public : enseignants 1^{er} et 2^d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.</i></p> <p>Lundi 15 mars 2021 (13h30) au vendredi 19 mars 2021 (12h00)</p>	<p>Elèves à haut potentiel</p>	<p>20NDGS 6068</p>	<p>Lyon</p>
<p>La Segpa – Conduite d'un projet inclusif : leviers institutionnels, matériels et pédagogiques</p> <p><i>Public : Chefs d'établissement, Directeur adjoint chargés de segpa (DACs), enseignants du 1^{er} et 2^d degré.</i></p> <p>Lundi 17 mai 2021 (13h30) au vendredi 21 mai 2021 (12h00)</p>	<p>Conduite de projets inclusifs</p>	<p>20NDGS 6016</p>	<p>Lyon</p>
<p>Les outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EABEP)</p> <p><i>Public : enseignants 1^{er} et 2^d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du CAPPEI souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.</i></p> <p>Lundi 01 mars 2021 (13h30) au vendredi 05 mars 2021 (12h00)</p>	<p>Outils numériques</p>	<p>20NDGS 6094</p>	<p>Lyon</p>
<p>Intitulés et publics concernés</p>	<p>Thème</p>	<p>Code</p>	<p>Lieu</p>
<p>Les troubles neuro développementaux : les connaître et maîtriser les besoins des élèves concernés.</p> <p><i>Public : enseignants titulaires du CAPPEI pouvant solliciter une poursuite de formation.</i></p> <p>Lundi 25 janvier 2021 (13h30) au vendredi 29 janvier 2021 (12h00)</p>	<p>CAPPEI Module d'approfondissement</p>	<p>20NDGS 6116</p>	<p>Lyon</p>

Fiche de poste de coordonnateur de dispositif relais

Cadre d'activité : cf circulaire ministérielle n° 2014/37 du 28 mars 2014.

Les dispositifs relais contribuent à réduire les sorties prématurées et sans diplôme du système éducatif. Ils s'adressent aux élèves des classes de cinquième, quatrième et troisième de collège qui ont besoin d'une prise en charge éducative globale étant donné leur degré de rupture dans les apprentissages et avec les exigences de la vie des établissements scolaires. Le risque de marginalisation sociale dans lequel ils se trouvent nécessite un suivi spécifique.

En liaison avec les partenaires de l'école, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les collectivités territoriales, les services sociaux et éducatifs ainsi qu'avec les associations complémentaires de l'enseignement public, ces dispositifs proposent aux élèves concernés un accompagnement pédagogique et éducatif temporaire adapté.

A partir d'un diagnostic partagé entre l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine, la famille, l'élève, les partenaires associés et l'équipe de l'établissement de rattachement, il s'agit de contractualiser une prise en charge partagée, globale et personnalisée. Cette prise en charge vise le réinvestissement dans les apprentissages, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que l'appropriation des règles de vie sociale et scolaire favorisant le retour réussi de l'élève dans des formations de droit commun. Ces objectifs doivent prendre forme à travers une remobilisation de l'élève dans son parcours de formation.

Profil de l'enseignant-coordonnateur

Ce poste à temps plein est à pourvoir pour la rentrée scolaire 2020. Il s'adresse à des enseignants du premier ou du second degré désirant s'impliquer fortement auprès des publics scolaires en grande difficulté, dans une perspective de prévention du décrochage afin de permettre à l'élève de persévérer dans son parcours scolaire. L'enseignant-coordonnateur est rattaché administrativement à un collège, mais travaille en réseau avec d'autres établissements de proximité.

Une expérience de travail en réseau et de coordination d'équipe sera appréciée.

Champ d'activité et compétences attendues

Activités particulières du poste	Savoirs particuliers	Compétences particulières
Mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif différencié en direction d'élèves repérés en difficulté scolaire et comportementale	- Objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture - Bilans individuels et collectifs - Travail partenarial en réseau	- Etre capable de fédérer et dynamiser une équipe d'intervenants autour d'un projet pédagogique particulier - Associer les partenaires institutionnels au projet - Savoir repérer et mobiliser tous les partenaires (internes et externes)
Travail en liaison avec la famille, la structure de suivi (éducateur) ou de soin, le collège d'origine (tuteur pédagogique, professeur principal, équipe de direction)	- Connaissances sur l'adolescence (sociologiques, psychologiques) - Connaissances sur l'orientation - Connaissances sur les pratiques d'évaluation	- Pratiquer les techniques de l'entretien d'aide (parents, enseignants, élèves) - Savoir communiquer (élaboration de fiches de suivi individuel et collectif, synthèses et bilan) avec les différents partenaires tant internes (établissements, équipe relais, CIO, MLDS, autres collègues coordonnateurs relais, direction départementale des services de l'éducation nationale, rectorat) qu'externes (partenaires institutionnels et associatifs)
Activités pédagogiques et didactiques Intervention individuelle et collective auprès des élèves	- Savoirs et compétences relatifs à la discipline d'origine	- Savoir conjuguer encadrement éducatif global et relation pédagogique individuelle

Lieu d'exercice : Givros

Collège support : collège Lucie Aubrac

Collège réseau : collège Paul Vallon

Modalités de recrutement : lettre de candidature et de motivation et curriculum vitae à adresser, **dans la semaine suivant la publication au BIR**, à monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique – Direction des services départementaux de l'Education nationale – Rhône, Division de l'Organisation Scolaire (ce.ia69-dos2@ac-lyon.fr)

- commission d'étude des candidatures avec audition éventuelle sur convocation
- décision de M. l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

Les candidatures des enseignants titulaires ne pourront être prises en compte que sous réserve de la possibilité de remplacement.